

EXEMPLARITÉ ?

Cher(e)s camarades,

Hier, lors du briefing Q1, alors que les agents exprimaient avec légitimité et dignité leur ras-le-bol face à une surcharge de travail dû aux rappels sur RH qui génèrent une fatigue générale qui flingue le corps et l'esprit.

L'officier, du fond de son bureau, a lâché avec toute la condescendance qui l'anime, un bijou d'arrogance :

« Je n'en ai rien à foutre, je pars bientôt à la retraite ! »

Les choses sont dites, et nous aussi, nous allons vous les dire !

Il y a des personnes qui partent avec l'estime de tous, parce qu'ils n'ont jamais lâché et qu'ils ont toujours été animés par le respect d'autrui et le professionnalisme dû à notre institution. Et puis il y a ceux, comme vous, qui partiront seuls, dans le mépris général à force d'avoir méprisé les autres.

Quid de l'exemplarité ? Pour votre information ...

« Le personnel de l'administration pénitentiaire fait preuve d'exemplarité dans son comportement, dans sa manière de servir et dans les règles de déontologies.... Il s'abstient de tout comportement, propos ou attitude pouvant compromettre la mission de service public ou porter atteinte à l'image de l'administration »

Ce que vous avez craché à la figure de nos collègues restera gravée jusqu'à votre départ et vous pouvez nous faire confiance, elle vous suivra jusqu'à votre future affectation !

Vos « Salut mon grand », vos « Kenavo » et autres gestes de fausse sympathie, vous pouvez vous les garder mais gare à vous si un autre débordement devait survenir de votre part, nous nous retrouverons alors devant le tribunal administratif, celui que vous connaissez si bien !

